

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le seize mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève LE NEVE. La séance a été publique.

Etaient présents : Jacques AUGER, Cathy BOURDEAU, Jacky COGNEAU, Jacqueline LARCHER, Françoise LECOMTE, Romain LHOPITEAU, et Damien REVEIL formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Noël BOURDILLAT donnant pouvoir à Françoise LECOMTE
Martine TROUINARD donnant pouvoir à Cathy BOURDEAU
Matthieu CHALLE donnant pouvoir à Damien REVEIL
Céline MANIEZ donnant pouvoir à Romain LHOPITEAU

Absents : Jean-Luc WEINICH, Muriel PROD'HOMME

Secrétaire de séance : Françoise LECOMTE

Date de convocation : 01/03/2017

A. Désignation du secrétaire de séance

Madame Françoise LECOMTE est désignée secrétaire de séance.

B. Délibérations :

1) Approbation du compte administratif 2017 de la commune.

Madame le maire quitte la séance et le conseil municipal désigne Monsieur Jacques AUGER président de séance. Après avoir présenté au conseil le compte administratif 2017 de la commune en section de fonctionnement et en section d'investissement, il soumet celui-ci au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité, des présents et des représentés,**

✓ **Donne acte** à madame Geneviève LE NEVE, Maire de Néron, de la présentation faite du compte administratif 2017 du budget de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

	RESULTAT DE L'EXECUTION			RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE	
	Mandats émis	Titres émis	Résultat solde	D	R	Solde	Excédent	Déficit
TOTAL BUDGET	547 800,56	596 182,77	48 382,21	5 300,00	3 302,00	-1 998,00	+46 384,21	
Fonctionnement (sauf 002)	392 745,27	460 948,62	+68 203,35				+68 203,35	
Investissement (sauf 001)	83 824,23	101 219,32	+17 395,09	5 300,00	3 302,00	-1 998,00		+15 397,09
002 Résultat reporté 2016		+34 014,83	+34 014,83				+34 014,83	
001 Solde d'investiss. 2016	71 231,06		-71 231,06					-71 231,06
TOTAL SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat solde	D	R	Solde	Excédent	Déficit
Fonctionnement	392 745,27	494 963,45	102 218,18				+102 218,18	
Investissement	155 055,29	101 219,32	-53 835,97	5 300,00	3 302,00	-1998,00		-55 833,97

- ✓ **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ✓ **reconnait** les restes à réaliser en dépenses et en recettes de la section d'investissement,
- ✓ **arrête** les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus,
- ✓ **donne quitus** à madame le Maire pour sa bonne gestion.

Madame LE NEVE préside à nouveau la séance, remercie le conseil municipal de sa confiance.

2) Approbation du compte de gestion 2017 de la commune.

Le conseil municipal,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare, à l'unanimité, des présents et des représentés, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3) Affectation des résultats 2017 de la commune intégrant les résultats du CCAS 2017.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le compte administratif 2017 fait apparaître :

- un résultat de clôture excédentaire de **102 218,18 €** en section de fonctionnement
- un résultat de clôture déficitaire de **53 835,97 €** en section d'investissement
- un déficit de **1 998,00 €** concernant les restes à réaliser 2017

Ce qui conduit à un besoin de financement de **55 833,97 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité des présents et des représentés**,

Décide d'affecter le résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement, lors du vote du budget 2018, comme suit :

- Affectation en réserves d'investissement de **55 833,97 € (R 1068)**
- Report en section de fonctionnement de **46 384,21 €** au compte **002** « résultat de fonctionnement reporté ».

Madame le maire précise que le résultat de clôture excédentaire de **1 079,12 €** en section de fonctionnement du CCAS, sera intégré au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » de la commune, suite à la dissolution du CCAS au 31 décembre 2017.

4) Fonds départemental de péréquation 2018.

Les membres du conseil **décident, à l'unanimité des présents et des représentés**, de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Eure et Loir, une subvention au titre du Fonds Départemental de Péréquation pour les différents achats ou travaux d'investissement réalisés au cours de l'année 2018.

5) Fonds départemental d'investissement 2018 : columbarium.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité des présents et des représentés**, le projet d'acquisition et installation de 2x3 cases supplémentaires au columbarium du cimetière de Néron pour un **montant hors taxes de 3 604,00 €** (soit 4 324,80 € TTC) selon le devis de l'entreprise GRANIMOND.

Il sollicite à cet effet une subvention de **1 802,00 €** au titre du FDI 2018 pour cette réalisation ce qui représente **50%** de la dépense hors taxes engagée (plafonnée à 15 000 €) dont le plan de financement s'établit comme suit :

- Subvention du département (plafonnée à 15 000€ HT)	50 %	1 802,00 € HT
- Fonds propres	50 %	1 802,00 € HT
TOTAL		3 604,00 € HT

L'échéancier prévisible des travaux : 2^{ème} semestre 2018

C. Questions diverses :

1) Dates à prendre dont celle du vote du budget primitif 2018 de la commune.

Le conseil municipal fixe la date du vote du budget 2018 au vendredi 6 avril 2018.

La commission finances se réunira le lundi 26 mars 2018 à 18h.

La commission urbanisme se réunira le jeudi 29 mars 2018 à 20h30.

Le conseil municipal propose aux ex-membres du CCAS de se réunir avant le conseil municipal, le 6 avril à 20h00 pour approuver les comptes 2017 du CCAS.

2) Cérémonie de la citoyenneté – Date.

Sur la proposition du bureau, le conseil municipal valide la cérémonie de la citoyenneté le 8 mai 2018 avec la commémoration du 8 mai 1945.

3) Logement social

Madame le maire fait part au conseil du renoncement d'Habitat Eurélien d'acquérir le logement communal situé 4 rue de Villiers. Cependant, le bailleur social privé soumet à la commune la possibilité de le vendre à un particulier. Madame le maire, après avoir pris attache auprès des services de l'Etat, confirme cette possibilité, si le diagnostic de performance énergétique (DPE) de celui-ci n'est pas classé en dessous du niveau E.

Un cabinet de diagnostics a été mandaté pour réaliser les 5 diagnostics préalables à la vente et conclu que le DPE du logement est classé en E. La vente de la maison est donc possible.

Trois devis de géomètres ont été demandés pour réaliser le bornage et la division de la parcelle cadastrée A n°1157, car celle-ci comporte à la fois, le logement communal avec sa cour et son garage, et l'atelier municipal et ses espaces de stockage.

Les diagnostics et le bornage seront transmis au service des Domaines pour obtenir une estimation financière du bien immobilier de la commune.

Lorsque l'ensemble des accords et dossiers administratifs seront faits, le conseil devra se prononcer pour décider de la vente du logement et du montant de celle-ci.

Monsieur REVEIL Damien, souffrant, quitte la séance à 21h45.

4) Bus numérique

La secrétaire de mairie présente au conseil les informations reçues en mairie concernant la mise en place d'une expérimentation à l'échelle régionale d'un « bus numérique ».

Ce bus a pour vocation d'accompagner les retraités dans l'apprentissage du numérique pour développer et favoriser le lien social. Le dispositif vise à familiariser les seniors du département à l'utilisation d'internet, sur l'ensemble des services administratifs, de plus en plus dématérialisés.

Pour pouvoir être stationné dans une commune, le bus doit disposer d'un lieu de stationnement assez vaste avec, à moins de 50 mètres, une prise électrique et des toilettes publiques. Le Bus est présent une journée entière avec deux ateliers de 12 personnes (1 le matin, 1 l'après-midi).

La commune de Néron s'est portée candidate pour ce projet de service de proximité. Si elle est retenue, le coordinateur du projet définira avec les élus, la date de passage.

5) Arts en scène

La secrétaire de mairie informe le conseil de la disponibilité de la communication, par affiches et flyers, du spectacle donné par la compagnie Cavalcade, dans le cadre d'Arts en scène, à Néron, le 7 avril prochain. Les documents de communication seront récupérés dans la semaine du 19 mars 2018 pour distribution aux néronnais avec le bulletin municipal annuel.

6) Sécurisation ganivelle et pontons du ruisseau

Madame le maire fait part au conseil de l'urgence de sécuriser la ganivelle et les pontons installés dans le Néron. En effet, suite aux dernières intempéries et précipitations importantes, le niveau de l'eau et le courant ont fortement augmenté, ce qui a provoqué des dégâts nombreux sur les structures. Madame le maire a fait condamner l'accès par les employés communaux, mais dès que le niveau de l'eau sera redescendu il faudra intervenir pour sécuriser ou enlever les ouvrages abîmés.

Après concertation, le conseil décide de conserver qu'une partie des éléments (la ganivelle et 1 ponton) et de supprimer le deuxième ponton. Madame BOURDEAU fera un appel aux bénévoles néronnais sur facebook, pour recréer ce cheminement le long et sur le ruisseau, courant du mois d'avril 2018.

7) Budget 2018

Madame le maire informe le conseil, suite à la dernière commission finances, qu'il faut poursuivre les diminutions des charges de fonctionnement pour équilibrer le budget 2018 sans avoir recours à l'augmentation des taux d'imposition de la commune. Tous les postes sont impactés. Sur proposition du bureau :

- Les photocopies des associations : soit les associations conservent leur subvention annuelle de 50€ et ne peuvent faire que des photocopies N&B à la charge de la commune, soit elles renoncent à leur subvention communale et peuvent faire jusqu'à 1000 photocopies couleurs dans l'année. La commune prendra seulement en charge les photocopies couleurs du programme du 14 juillet, jour de la fête nationale.
- Les abonnements de l'école seront revus à la baisse, et la participation de la commune à la coopérative scolaire et aux sorties réduite de 10€ par élève.

- La subvention du Comité des fêtes sera ramenée à 1000€ pour 2018. Concernant le feu d'artifice, il n'aura pas lieu cette année, car en dehors du contexte économique, les contraintes administratives ne nous permettent plus de tirer le feu d'artifice devant l'église, et sur le terrain communal situé derrière l'école, les distances avec les habitations sont insuffisantes. Pour les années à venir, il faudra avec l'élément financier, étudier le sujet. Madame LARCHER précise que le Comité des Fêtes a un contrat de 5 ans avec la société PREVOT Artifices et qu'elle doit vérifier si ce contrat peut être suspendu sur 1 an ou 2. Monsieur LHOPITEAU fait part du souhait de Madame MANIEZ de maintenir le feu d'artifice, mais personnellement il reconnaît que la diminution de crédits en section de fonctionnement doit s'appliquer également aux « fêtes et cérémonies ». Madame le maire précise que le 14 juillet sera festif, avec la course de caisses à savon l'après-midi, les jeux, le repas républicain et bal le soir, et que toutes les nouvelles idées sont les bienvenues. Madame BOURDEAU propose de relancer le « bonhomme Néron » à cette occasion. Après concertation, le conseil est d'accord pour supprimer le feu d'artifice 2018 et relancer le feu du « bonhomme Néron » en soirée.

D. Tour de table

✚Chemin de Flacourt

Monsieur LHOPITEAU Romain, informe le conseil de l'état désastreux du chemin de Flacourt. Selon Monsieur MARIE Guillaume, agriculteur, ce chemin est emprunté régulièrement par les équipes du Syndicat des Eaux qui ne prennent aucune précaution pour le préserver. Monsieur LHOPITEAU explique que les agriculteurs sont prêts à le remettre en état, mais il faudrait demander au syndicat de leur fournir les matériaux de remblais. Madame le maire se charge de transmettre cette proposition à Monsieur PRIEUR, Président du Syndicat des Eaux de Nogent-le-Roi. Monsieur AUGER propose également de demander à Monsieur DELALLEE d'utiliser les matériaux laissés par le Parc Départemental sur le terrain qu'il leur a acheté. Madame le maire ajoute que les intempéries ont rendu l'ensemble des chemins quasiment impraticables, surtout dans les espaces cultivés nécessitant le passage des tracteurs.

✚Problèmes de réception Bouygues

Madame BOURDEAU demande au conseil si le courrier de réclamations relatif aux problèmes de réception téléphonique a bien été envoyé à l'opérateur car les dysfonctionnements persistent dérangeant les particuliers mais impactant fortement aussi les artisans et commerçants de la commune dans leur activité professionnelle. Le courrier a bien été envoyé en recommandé avec AR mais est resté sans réponse à ce jour.

✚Chenilles processionnaires du pin

Madame BOURDEAU signale la présence de chenilles processionnaires du pin sur toute la commune et demande si un courrier ne pourrait pas être envoyé aux neronnais dont on sait que leurs pins sont atteints. Pour l'année prochaine, le conseil propose de rechercher une entreprise, spécialisée dans l'éradication de cet insecte, et de la proposer à l'ensemble des habitants, comme cela est fait pour les vidanges des fosses septiques.

✚Panneau signalisation intersection tordu

Madame BOURDEAU avertit le conseil qu'un panneau de signalisation d'intersection est tordu sur la route de Pierres. Monsieur AUGER répond que le panneau en question a été signalé à la Division des Routes du Département qui l'a repositionné correctement.

✚Devis matériel école

Madame LECOMTE présente au conseil les coordonnées d'une entreprise de vente de matériel électroménager qui pourrait répondre aux besoins de la collectivité. Le conseil en prend note et transmettra à l'adjoint technique principal de la commune en charge du matériel.

✚ Loto du 18 mars 2018

Madame LECOMTE rappelle au conseil l'organisation du loto de l'association Néron Détente Loisirs, dimanche 18 mars 2018. Elle informe le Conseil que les bénéfices de la tombola seront redonnés à la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'église Saint Léger.

✚ Travaux Feucherolles

Monsieur AUGER informe le conseil que le 3 avril prochain, en présence de Monsieur VALLEE du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, et de l'entreprise MUSCI TP, un repérage sera fait en prévision de la réalisation des travaux de sécurité à Feucherolles, prévus aux alentours du 13 avril 2018. Les travaux devraient durer 2 à 3 jours. Deux plateaux surélevés seront réalisés.

✚ Petit matériel de la commune en panne

Monsieur AUGER signale que le démarreur du véhicule communal est en panne et qu'il faudra le faire réparer. Le taille haie sera remplacé car sa réparation (807€) coûte plus cher que l'achat d'un matériel neuf (579€). La débroussailleuse sera réparée par la commune car le devis de réparation s'élève à 307€.

✚ Fleurissement mairie église

Monsieur AUGER présente au conseil le devis pour le fleurissement de la mairie, de l'église et du stade. Le devis est validé par le conseil hormis pour l'achat de fleurs pieds de mur à destination des particuliers.

✚ Projet de territoire : atelier « Territoire ouvert »

Madame BOURDEAU ne pourra être présente à l'atelier « Territoire ouvert » dans le cadre du projet de territoire organisé par la Communauté de communes. Elle proposera à Monsieur BOURDILLAT de la remplacer.

✚ Rencontre député G.KASBARIAN

Madame le maire rappelle que la rencontre avec Monsieur KASBARIAN, député de la 1^{ère} circonscription d'Eure-et-Loir, le 30 mars prochain, se déroulera en deux temps. Un premier temps d'échanges et de discussions en mairie de Néron, sur les problématiques du territoire et des habitants du village, puis un second temps plus convivial chez Maria sur invitation du député.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.
Néron, vendredi 16 mars 2018.***

Geneviève LE NEVÉ,
Maire de Néron.

Jacques AUGER

Françoise LECOMTE

Geneviève LE NEVÉ

Cathy BOURDEAU

Jacky COGNEAU

Jacqueline LARCHER

Romain LHOPITEAU

Damien REVEIL